

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 septembre 2012

## CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 47

présenté par

M. Tardy, M. Breton, M. Terrot, M. Guilloteau, M. Luca, M. Salen, M. Cherpion, M. Le Fur,  
M. Sermier, M. Moudenc et M. Teissier

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 43, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« , pris après avis du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les emplois d'avenir, tournés vers le secteur non marchand, n'associent pas assez le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Associer les représentants de ce secteur à la rédaction du décret peut permettre de mieux adapter les contrats d'avenir aux besoins spécifiques de ce secteur.